

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil municipal
du 17 décembre 2024 à 20h30,
réuni en l'Hôtel de Ville,
sous la présidence de
Madame Virginie DOUAT, Maire
Date de convocation : 11 décembre 2024

Conseillers en exercice : 33
Conseiller présents : 21
Nombre de pouvoirs : 6
Nombre de votants : 27

Etaient présents :

Virginie DOUAT, Claude LEGOUY, Murielle WOLSKI, Michel SPEMENT, Françoise NIVESSE, Catherine LECOMTE, Vincent CORNILLE, Cécilia RUGALA, Sylvain DUBOIS, Gérard BELLEMERE, Bernard HERBETTE, Daniel DECLEIR, Pascal FAYOLLE, Lysiane MOINAT, Rachel DELBOUYS, Juliette CELESTIN, Isabelle DELEPINE, Hilal CHETATI, Francis LEFEVRE, Josy CARREL-TORLET, Jean-Louis CLOUET.

Absents ayant donné pouvoirs :

Julien PICHELIN, pouvoir à Sylvain DUBOIS, Claude DALLE, pouvoir à Bernard HERBETTE, Ghislaine LEROY, pouvoir à Cécilia RUGALA, Marie-José FERREIRA, pouvoir à Vincent CORNILLE, Olivier GRARD, pouvoir à Catherine LECOMTE, Arnaud FOUBERT, pouvoir à Francis LEFEVRE.

Est désignée secrétaire de séance : Catherine LECOMTE

**DEL 2024-12-23
MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS
PROMOTION INTERNE 2024**

Rapporteur : Vincent CORNILLE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique et notamment son article L313-1,

Vu l'arrêté n°A2023-30-DRH du Maire de Crépy-en-Valois en date du 10 juillet 2023 portant mise à jour des lignes directrices de gestion en matière de promotion interne, de nominations suite à réussite à concours, d'accès à un poste à responsabilité, d'avancement de grade,

Vu l'arrêté du Président du Centre de gestion de l'Oise en date du 18 novembre 2024 fixant la liste d'aptitude d'accès au grade de rédacteur par voie de promotion interne,

Vu l'arrêté du Président du Centre de gestion de l'Oise en date du 18 novembre 2024 fixant la liste d'aptitude d'accès au grade d'agent de maîtrise territorial par voie de promotion interne au choix,

Vu l'arrêté du Président du Centre de gestion de l'Oise en date du 21 novembre 2024 modifiant l'arrêté du 18 novembre 2024 fixant la liste d'aptitude d'accès au grade d'agent de maîtrise territorial par voie de promotion interne au choix,

Considérant qu'il est possible de nommer par voie de promotion interne 1 agent inscrit sur la liste d'aptitude d'accès au grade de rédacteur territorial et 3 agents inscrits sur la liste d'aptitude d'accès au grade d'agent de maîtrise territorial,

Le rapporteur propose au Conseil municipal de bien vouloir créer les postes suivants :

- 1 poste à temps complet de rédacteur territorial (catégorie B),
- 3 postes à temps complet d'agent de maîtrise territorial (catégorie C).

L'incidence financière de ces créations sera imputée sur les articles qui correspondent aux charges de personnel du chapitre 012.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la proposition du rapporteur.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme,
A Crépy-en-Valois, le 17 décembre 2024.

Publié sur le site internet
de la commune
le : 20 DEC. 2024

Catherine LECOMTE
Secrétaire de séance

Virginie DOUAT,
Maire de Crépy-en-Valois



INFORMATIONS – VOIES ET DELAIS DE RECOURS

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, régulièrement affichée et transmise au titre du contrôle de légalité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télécours citoyen accessible par le biais du site : www.telerecours.fr. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Commune dans le même délai.

Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20241217-DEL2024-12-23-DE
Date de télétransmission : 20/12/2024
Date de réception préfecture : 20/12/2024